

**Pastaga
à gogo, pas
à gogols**

P. 6

la lettre à **LULLU**



2€

On n'est pas des moutons rothschild Irrégulomadaire satirique n°53 - juillet 2006

**On ne peut pas plaire
à tout l'monde
La niouzeletteur
est un sport de
combat**

Quand il ne cultive pas la nostalgie de la capitale au sein de l'association « Les Titis nantais » qui regroupe les expatriés de la communication, soupirant de leur exil dans une ville de ploucs, Christophe Caillaud-Joos, le directeur du CCO, a un problème : il ne supporte pas que d'autres aient réussi à mettre en place ce qu'il aurait dû faire. Créée en 2004, la petite société Marketeam édite une lettre électronique de la communication et des médias, donnant des infos vérifiées sur le milieu. D'abord gratuite, elle a vite 1 800 abonnés et vient de passer payante, juste avant que l'agence de presse API n'entre au capital, en avril dernier. Une affaire qui marche. Ou plutôt qui devrait. Après avoir refusé un partenariat avec Marketeam, Christophe Caillaud-Joos, vexé de ne pas avoir eu l'initiative, a carrément copié leur niouzeletteur, qu'il a adressée gratos à son réseau, quand la rivale passait payante. Une pratique commerciale agressive, comme on dit, mais venant d'une entité para-publique, pour écraser la concurrence d'une petite structure privée, c'est pas très fair play. Autre déconvenue pour le dirlo du CCO, le club de la presse qu'il n'a jamais réussi à monter voit le jour avec l'été, mené par des journalistes qui se déclarent fermement différents du CCO et excluent délibérément les chargés de com et attachés de presse. Pas confondre. Couvrant quatre régions, le réseau « Les 1000 de l'Ouest » lancé par le CCO en 2000 a bien essayé de fédérer communicants et journalistes, mais les seconds boudent. Et au même moment, le CCO fait savoir qu'il déménagerait bien, mais il y a un hic, estimer le prix de l'immobilier au pied de la Tour Bretagne, c'est bien, trouver preneur c'est plus hasardeux, la Tour ne faisant pas rêver. Titi, c'est du souci.

Mauvaises notes

**Dans quel
état gère**

Au coin, les mauvais élèves. Note inférieure à 10/20. Les gestions financières et budgétaires des villes de Châteaubriant et Saint-Herblain sont en dessous de la moyenne des 870 villes de plus de 10 000 habitants, et en « évolution négative », selon le palmarès du magazine économique *Challenges* d'avril, analysant la rigidité financière (la marge de manœuvre), la dette, la solvabilité, la réalisation budgétaire et la fiscalité sur l'exercice 2004. Nantes n'arrive qu'en 27^e position du palmarès. On est loin des coups de clairons pour saluer les palmarès des villes où il fait bon vivre. Les happy taxpayers sont sourds.

À fond les manettes

**TRAMWAY
TO HELL!**

Plus vite chauffeur, plus vite !
A tombeau ouvert ! Bus et trams à fond sur toute la ligne de la productivité. Le nez sur le retardomètre, la main sur les performances de la société de transport, l'œil sur la rentabilité.



La Semitan peut se vanter d'être l'entreprise de transport urbain la plus productive de France. Selon les chiffres de Transdev, le premier actionnaire privé de la Tan, un conducteur nantais fait en moyenne 21 000 km par an, soit 3 000 bornes de plus que la moyenne nationale. On applaudit. Et on s'accroche. Les salariés de la Tan ont bien senti que la course à la rentabilité primait parfois sur le code de la route ou sur le confort des clients (n'allez surtout pas leur parler d'usagers). Pour mériter son titre de

« super productive », la Tan n'a pas lésiné sur les moyens... Alors que l'année précédente, il fallait encore une heure tout rond à un tram pour parcourir la ligne 3, à la rentrée 2004, les conducteurs ont dû faire le même trajet en seulement 40 minutes. Roulez bolides. Une cadence effrénée qui impliquait de rouler plus vite et d'arrêter de boire de l'eau au volant. « Pas le temps d'aller pisser, nos temps de battement au bout des lignes étaient trop courts ». Les chauffeurs ont donc dû appuyer sur le champignon pour respecter les horaires

imposés. L'expérience n'a heureusement pas été renouvelée cette année. Par contre, aujourd'hui encore, le temps accordé au conducteur des trams de la ligne 1 est sous-estimé de sept à huit minutes, selon un régulateur de trafic, délégué CGT. Les boîtes noires utilisées en cas d'accident ont servi ici d'autres causes. Un agent de maîtrise, autoproclamé champion du zèle et particulièrement retors, s'est amusé à relever les données

Suite p.2 ▶

BUS ET TRAM À FOND LA CAISSE

de ces boîtes, sans doute pour congratuler les retardataires. Stupeur, les chauffeurs étaient en grande majorité en excès de vitesse pour respecter le minutage précis imposé par l'entreprise. Le slogan de la Tan « *Freins puissants. Tenez vous bien* » prend ici tout son sens.

Une pression quotidienne est exercée sur les chauffeurs. Heures sup', respect draconien des horaires, tenue correcte exigée du bus comme du conducteur, contrôle des tickets à l'entrée. Une conductrice de bus, déléguée Sud, explique que le non-respect d'un arrêt ou même trente secondes d'avance peuvent valoir aux conducteurs un « constat d'information », appelé couramment « feuille verte », que n'importe qui peut rédiger. Une véritable incitation à la délation. « *Au lieu d'essayer de comprendre les raisons d'un retard, tout de suite c'est le courrier en vue d'une sanction* », déplore une déléguée FO.

Le pistage est monnaie courante. Le temps vaut de l'or. Pour y penser à chaque instant, un compteur fait défiler sous le nez des chauffeurs, en permanence, les minutes de retard de leur tram. De grands penseurs ont trouvé un nom à ce compteur retardomètre qui met une pression constante : le SAE, ou service d'aide à l'exploitation. Exploitation des conducteurs, sans doute. Autre moyen de surveillance : les « *clients mystères* », surnommés affectueusement « *mouches* ». Pas de répit pour les conducteurs. Ce sont parfois des employés d'une boîte



sous-traitante, au départ chargés de contrôler le respect de la norme NF, mais leurs rapports sont aussi utilisés « *comme moyen de pression sur les conducteurs* », déplore un délégué CGT. Le reste du temps, ce boulot de contrôle est fait par des agents de maîtrise en civil qui s'y collent pour vérifier la bonne application des règles maisons : tenue, propreté, horaires... Deux agents de maîtrise ont même réclamé des jumelles-radars pour mesurer la vitesse de leurs protégés. Autre trouvaille : culpabiliser les conducteurs. En cas d'accident, même un banal accrochage, on leur envoie une copie de la facture des dégâts, qu'ils soient en tort ou non, histoire qu'ils comprennent bien ce que leur conduite coûte à la boîte et donc aux contribuables.

Les relations des conducteurs à leur hiérarchie, notamment aux agents de maîtrise, s'en ressentent : récemment, une chanson

dénonçait le comportement de « *petits chefs* » de certains agents de maîtrise. Cela avait fait beaucoup de remous à la Semitan*. Un agent de maîtrise, délégué CGT, regrette aujourd'hui que cette chanson ait encore renforcé la séparation entre les agents de maîtrise et les conducteurs : « *La direction est vachement contente... Ça cloisonne* ».

L'an dernier, *Presse-O* révélait qu'en 2004 le tram nantais avait le taux d'accident le plus élevé au kilomètre de ligne. À Nantes, cette année-là, le taux d'accident par kilomètre de ligne était de 5,28, contre 4,16 à Strasbourg, 4,80 à Lyon et 4,17 à Bordeaux**. Probable qu'en mettant autant la pression sur ses conducteurs la Tan ne décroche le pompon cette année. Pas question de busculer les bonnes habitudes.

Albert Lingot

* Lulu n° 52.

** *Presse-Océan*, le 19 novembre 2005

Tarifflette

Ticket bluff

Titre sur quatre colonnes d'*Ouest-France** : « *le ticket Tan est 20 % moins cher par rapport à d'autres villes* ». C'est Jean-Marc Ayraut qui le dit, citant une étude de 2002. Du pur bluff. En passant de 1,20 à 1,30€ au 1er juillet, le ticket nantais plein tarif augmente de 8 %. Ce qui le rend aussitôt 18 % plus cher qu'à Angers et Rennes (1,10€), 8 % plus cher qu'à Lille (1,20€), tout en rejoignant les grandes villes françaises, strictement au même prix qu'à Montpellier, Toulouse et Bordeaux. On ne trouve plus cher qu'à Paris (1,40€), et Lyon (1,50€) et Marseille (1,70€). Pas donné. Mais les données sont sans doute corrigées des variations saisonnières.

* Le 26 juin 2006

Onc Pulsou

Pas cool la Tan, top grave Auxiette

En mai, quinze jours après la parution d'un écho dans *Pulsomatic*, le petit journal gratuit s'est fait sucrer la pub que lui confie tous les ans la Tan pour vanter les abonnements jeunes à la rentrée. Reprenant les visuels d'une campagne contre la fraude dans les bus et trams, Pulsou avait gentiment commenté que « *l'heure est à la répression : du simple étourdi qui oublie son abonnement à celui qui ne peut pas se payer le précieux bout de carton jaune, tous sont logés à la même enseigne, celle de criminels dangereux qu'il faut mettre hors d'état de nuire. À 1,20€ le ticket (et 39€ l'amende !), bientôt tous à vélo ?* ». On ne peut pas se fâcher avec tout le monde : dans l'agenda de l'été, tout jaune, « *en partenariat avec la région Pays de la Loire* », Pulsou accorde deux pages d'interview à Jacques Auxiette, commanditaire et président de la région. Laisse tomber le tram, je renvoie l'ascenseur.

Arrachage

Nul n'est préfet

Pendant les manifs contre le CPE, le préfet s'est fait voler dans la rue, à l'arraché, son portable spécial, branché sur le réseau Acropol*, le tout nouveau système de communication interne crypté de la police. Gonflé, le voleur l'a chopé au passage en courant et s'est fondu dans la foulée dans les rangs des manifestants. Un pur exploit technique : l'engin est neutralisable à distance. Mais le préfet, pour alerter ses services, n'avait plus que le recours au téléphone arabe. C'est comme ça que la discrimination positive gagne les rangs policiers.

* Automatisation des communications radiotéléphoniques opérationnelles de la police, en service à Nantes depuis l'automne 2005.

Malaxoff

Les frappes chirurgicales ne font pas de quartier

Les bananes de Malakoff au régime critique. Un récent rapport* s'intéresse à l'implication des habitants dans les programmes de rénovation urbaine. Question participation, les sociologues, Jacques Donzelot et Renaud Epstein ont étudié Montfermeil, Reims, Dijon et Nantes. Le quartier Malakoff-Pré Gauchet est le théâtre du projet GPV, alias grand projet de ville. Comme l'a montré « *Avec vue sur Loire* », le documentaire de Sophie Averty et Nelly Richardeau, bien des habitants n'ont rien demandé, un peu humiliés qu'on leur dise que jusqu'ici, ils vivaient mal. Trop de pauvres ensemble. Faut relever le niveau. Côté des classes moyennes, et c'est la rédemption garantie par la « *mixité sociale* ». Que les pros en prennent de la graine, cette middle-class sait vivre. Et leurs bicoques en accession à la propriété vont montrer la voie à suivre aux minables qui végètent en HLM.

Participe passé

« *La mutation d'un quartier de cette importance occupant une position aussi avantageuse dans une grande agglomération*

Je participe, tu participes, il manipule, nous participons, vous participez, ils démolissent.

pose de manière très directe et presque brutale la question de la relation entre les décideurs et les habitants », note le rapport qui liste les cycles de concertation, autour du diagnostic puis du projet. Entre trois propositions d'architectes, les habitants qui se sont exprimés ont retenu le projet qui « *entamait le moins* » leur quartier. « *Ce ne fut cependant pas celui que retint le jury constitué par le maire assisté de deux adjoints, un député, l'élu référent du quartier et le préfet* », soit « *à l'exception du représentant de l'état, d'élus fidèles au maire* ». Les gens du quartier ont cru donner leur avis sur un projet qui leur plaisait. Ils n'avaient rien compris puisqu'il s'agissait, non de choisir un projet définitif, mais - nuance - de s'exprimer « *sur une proposition de démarche pour résoudre un problème* ». On n'a donc tenu aucun compte de leur avis, préférant au contraire, l'intervention lourde avec destruction de bâtiments, banane et tours. En phase suivante, les objections répétées des habitants ont juste poussé à réduire l'ampleur des « *interventions urbaines* »,



comme diraient des chirurgiens de la ville déçus de ne pas pouvoir faire une totale parce que le patient rechigne. C'est le seul effet de ce lourd processus de

concertation. Vexés, les porteurs du projet minimisent le rôle des habitants dans l'inflexion du projet, mettant les modifs obtenues « *sur le compte d'une lucidité*

comprise par ses promoteurs grâce au temps de réflexion que leur a procuré cette concertation », notent les sociologues. On a son orgueil. C'est quand même pas les loquedus qui vont se mettre à penser la ville. Pour les faire causer, on a bien tenté les petits déjeuners d'escalier, mais sans aller jusqu'au coup de rouge au petit déj' qui aurait délié les langues. Comme « *les croissants ne semblaient pas assez attractifs pour certains, il fut décidé de passer à la formule de l'apéritif* ».

Il s'agit, au mieux, de « *se faire comprendre de ceux qui n'ont pas bien compris* ». C'est donc de la com', de l'habillage. Rien à voir avec un pouvoir partagé. Une boîte à suggestions, diront les optimistes. Une « *coopération symbolique* », note le rapport qui, en conclusion, souligne qu'à ce stade, « *on reste dans le registre de la manipulation, tant pédagogique que thérapeutique* ». Accroche-toi aux réunions, j'enlève la banane.

Dédé Moli

* Le Cédov, Centre d'étude, de documentation et d'observation des villes a rendu en janvier 2006 ce rapport de 67 pages, à la demande du comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine

Rire & pognon

Pour trois vanes, t'as plus rien

Entrez, riez, applaudissez, crachez au bassinet, riez, sortez. Revenez l'an prochain.

Le premier festival « *Juste pour rire* » a été une réussite de la création zygomatique. Un exploit du bidonnage collectif et de la poilade comptable. D'ailleurs, il ne faut pas dire « *festival* », mais « *événement* ». Nuance... Le premier succès, le plus beau, aura été d'avoir réussi à glaner autant de subventions publiques pour un genre de plateau de showbiz qui n'a pas l'habitude de faire la quête chez les contribuables. Quand Johnny avait tenté le coup pour sa tournée en 2002, ça avait fait un beau tollé. Cette fois, pas un mot de travers, tout le monde s'est bien tenu. Journalistes, intermittents, tous très bien. Silence radio, motus journaux. Et avec 200 000€ de la ville de Nantes et 100 000€ de la région*, on peut dire que le chapeau a été bien passé, croulant sous l'aumône publique. Un tiers du budget assuré par le fric rackets aux contribuables, c'est déjà la meilleure blague de ce machin. L'alibi était simple : la subvention devait permettre d'étoffer la programmation vers des jeunes talents, des espoirs, des rigolos de demain. Du côté de ce coup de pouce aux artistes émergents, comme on dit, c'est plutôt le bide. Ceux qui ont tenu le stand du journal de BD Ferraille se sont copieusement fait tartir devant le vide sidéral des couloirs du festival, carrément déserts la plupart du temps. Pourtant les élus se disent aux anges, le directeur de la cité des congrès ponctue la clôture du festival de la formule convenue : « *que du bonheur!* ». Les organisateurs annoncent 37 000 spectateurs, des chiffres dépassant leurs espérances, ce qu'ils traduisent par un taux de remplissage - l'audimat des spectacles vivants - de 75 %. D'autant plus curieux et suspect qu'avant la manifestation Bruno Baron, producteur exécutif du festival, annonçait : « *On a 40 000 billets à vendre* ». Mais leur chiffre de spectateurs paraît bien optimiste puisqu'ils avouent y intégrer l'estimation des badauds de rue, assistant ou passant devant le spectacle de plein air gratuit de Cirkatomik, la Quincaillerie Parpassanton. Chiffre sans billetterie, par définition sujet à caution. Promis, la prochaine fois, si on y va, chacun se compte individuellement,

on se retrouve à la fin, et on additionne. Non mais ho !

Un festival a bons comptes

Le plus gênant de tout ce beau bilan, c'est que ce festival grassement subventionné n'a fait le plein qu'aux spectacles des têtes d'affiches. Ces grands noms déjà archi médiatisés, les vedettes de la télé, auraient de toute façon joué à guichets fermés ou quasiment. Le gala d'ouverture avec Ruquier, les shows de Dubosc, Omar & Fred, Foresti, tous complets. Les autres, les jeunes talents belges, africains, québécois suisses et français, les matches d'impro, les obscurs et les sans-grade ont joué devant des salles clairsemées, où le décompte des pelés et des tondus pouvait se faire sur les doigts d'alcool fort avalés dans les loges pour se consoler. « *Notre défi, c'est la création* », disait pourtant Gilles Petit, le PDG de la société anonyme Juste pour rire France. La création aura servi d'alibi pour pomper les subventions, finalement profitables aux grosses têtes de rigolos qui émergent à l'ISF. Pour les organisateurs, c'est juste un bête problème de marketing précipité. La commercialisation des billets a débuté trop tard, la communication n'a pas su montrer tous les attraits des « *petits* » marrants. Il ne reste plus qu'à extorquer - en riant - une rallonge de subvention pour mieux maîtriser leurs enjeux de billetterie, de com et de pub... Juste pour faire rire l'expert-comptable.

Raymond Devaliso

* Mieux que la location de l'écran géant à la Petite Hollande pour les derniers matches des Bleus, qui n'a coûté que 110 000€ aux contribuables nantais.

Rire aux 27 éclats

Y'en a jusqu'en 2033 ! On n'a pas fini de rigoler. « *Nous avons recensé vingt-sept thématiques possibles autour de l'humour. Nous ne les avons pas toutes exploitées encore, comme la danse ou le cinéma...* »*, dit Jacques Tallut à la tête de la cité des congrès. L'humour et les équipements touristiques structurants, c'est quelle année ?

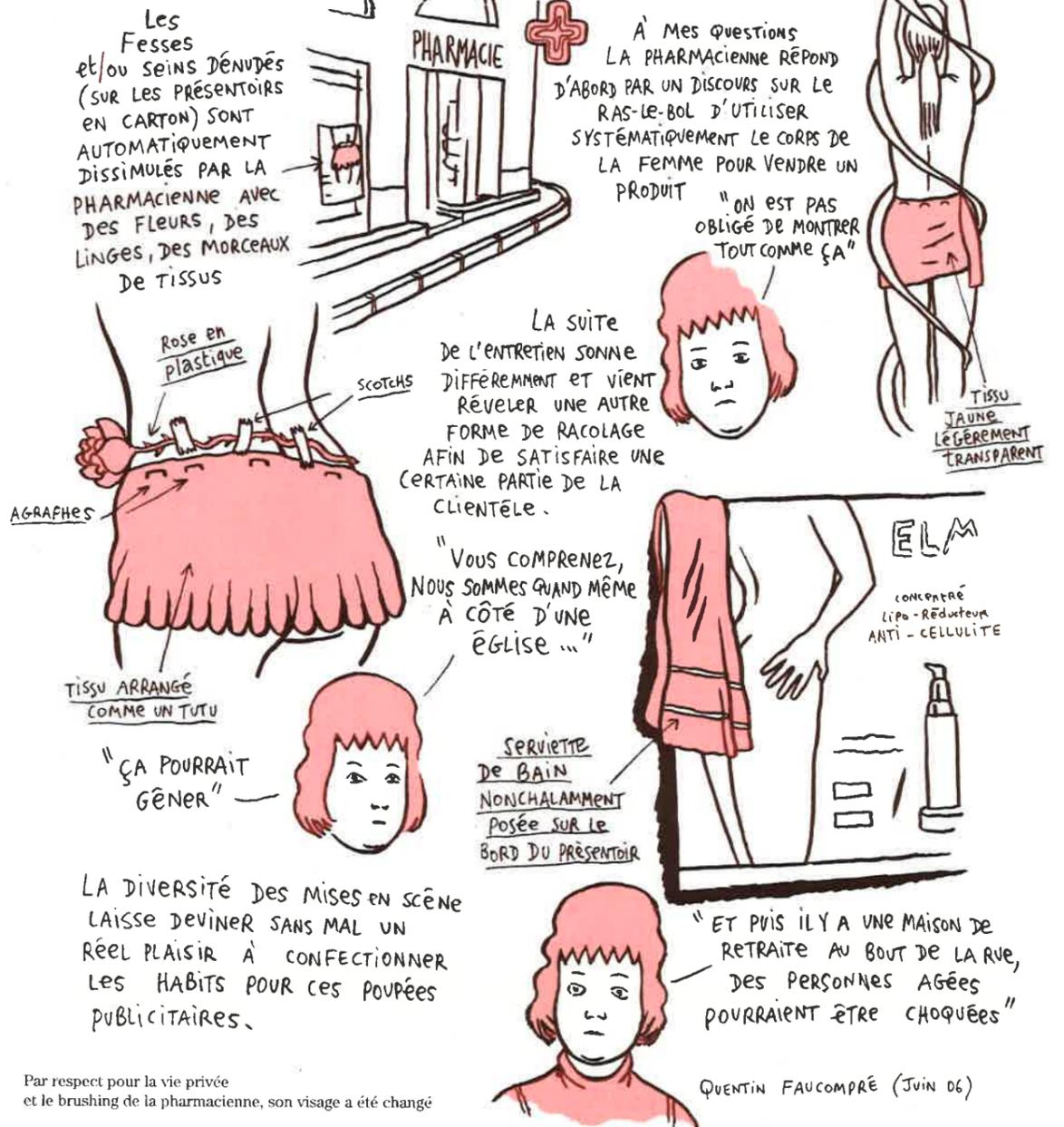
* Presse-Océan, le 15 mars 2006



Cachez ce pharmasein que je ne saurais voir

NANTES

À L'ANGLE DE LA RUE SARRAZIN ET DE LA RUE JEAN JAURÈS (EN FACE DE L'ÉGLISE SAINT SIMILIEN) UNE PHARMACIE PROPOSE UNE VITRINE INHABITUELLE :



Par respect pour la vie privée et le brushing de la pharmacienne, son visage a été changé

Parisienisme

La miss exige un doigt de réponse

Vivement les élections de miss France manchotes. En attendant les défilés de mannequins culs-de-jatte.

Qu'est devenue Cindy Trichereau, alias miss Bretagne 2006, quelques mois après avoir été montrée du doigt par *Le Parisien*? Rappel des faits : Cindy avait été injustement accusée par le quotidien d'avoir profité d'une séance photo à La Réunion pour exprimer son dégoût du comité miss France. Un doigt d'honneur sortait alors des rangs, soulevant par la même occasion le cœur de Geneviève de Fontenay, fatiguée, ou ravie, des scandales à répétitions qui entachent chaque année un peu plus l'élection Miss France.

La jeune fille travaille toujours dans le centre ville de Nantes et subit chaque jour les infamies des passants qui la saluent d'un majeur assez peu courtois, qui plus est préjudiciable au commerce. Un calvaire pour l'innocente d'après son avocat : « *Cindy en souffre, ce scandale lui a gâché son élection, elle qui s'en faisait une joie* ». Pire encore, la belle n'est plus invitée aux foires à pâtés et autres événements glamour, points culminants de son règne. Mais pour-

quoi avoir accusé si injustement Cindy ? « *A moins qu'elle ait un bras bionique situé sous la hanche, je ne vois pas* », déplore son avocat qui en veut moins aux reporters du *Parisien* qu'à Endemol, la société qui produit l'émission : « *Ils l'ont laissée se faire accuser sans réagir, alors qu'ils connaissaient la coupable* ». Endemol chercherait à couvrir l'infâme : « *Je sais qui c'est, mais je ne le dévoilerai pas son nom. Je ne souhaite à personne ce qui est arrivé à Cindy* », glisse l'avocat qui soupçonne néanmoins la société de prod d'avoir créé, ou « *laissé le scandale courir : ça fait un moment que l'élection Miss France sent la naphthaline. Ce petit scandale a permis, une fois de plus, de faire parler de l'élection* ». Un peu de grivoiserie fait toujours son petit effet. À Endemol, on se défend bien d'avoir prémédité quoi que ce soit : « *Nous n'avons rien commandité du tout. Avec le décalage horaire, on était crevés et on ne s'est aperçu de rien quand on a sélectionné les photos pour TV Magazine* ». Un ras-

le-bol de la miss semble inconcevable : « *Elle était arrivée depuis à peine 24 heures, logée dans un hôtel 5 étoiles dans un univers paradisiaque, c'est impossible !* », confie à Lulu la société spécialisée en programmes télé réalité, qui sort même une révélation tardive : « *Toute cette histoire a été montée en épingle, c'était un index et non un majeur. Lors de la séance photo, les filles ont du lever les bras et l'une des miss n'a pas pu descendre le sien à temps* ». Jacques a dit : « *baissez les bras !* » Dommage qu'un expert en reconnaissance de doigt n'ait pas été dépêché sur place. Car c'est quand même ça le sujet majeur !

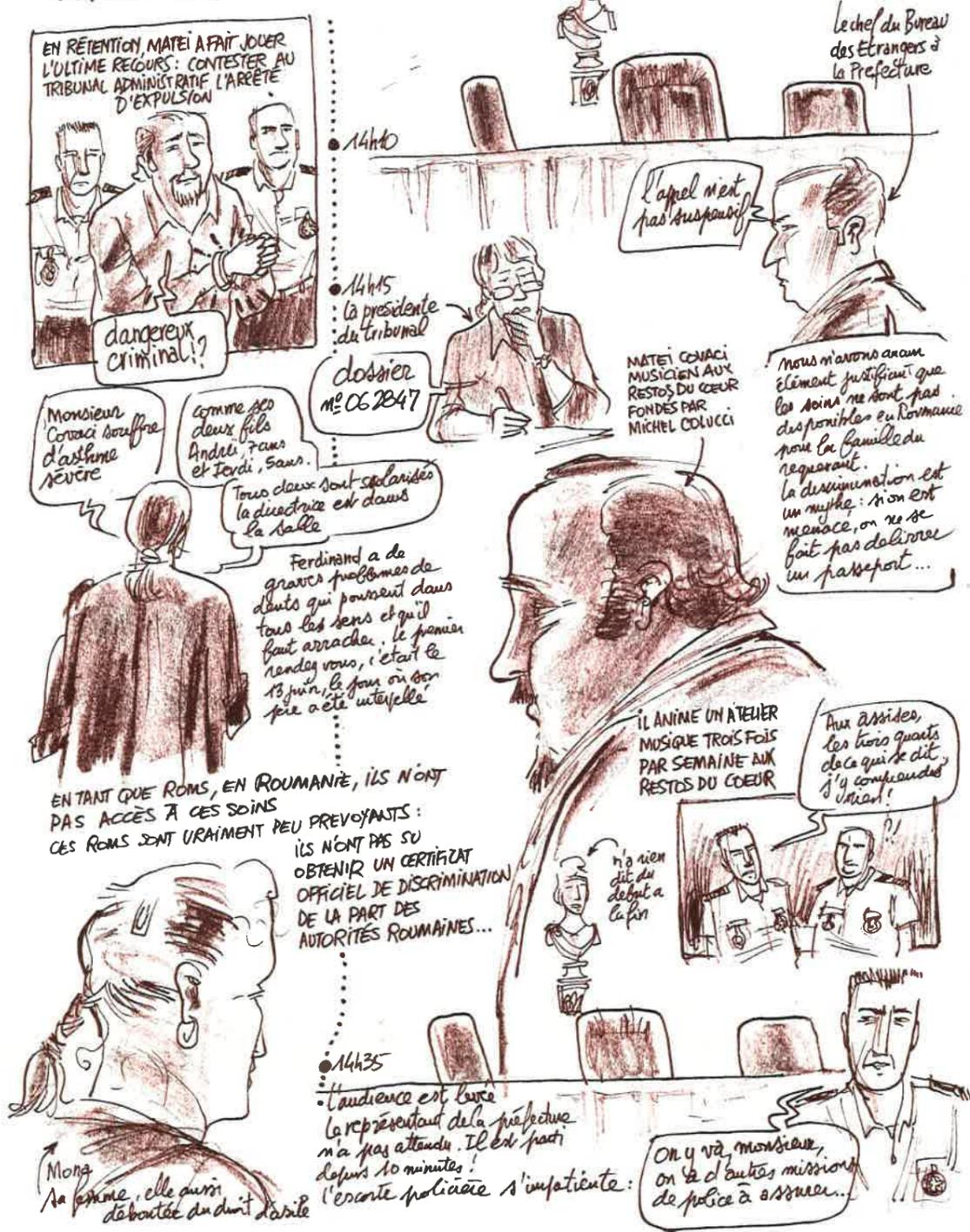
Même si *Le Parisien* a fait son mea culpa, le mal est fait. Cindy demande 15 000€ de dommages et intérêts pour le préjudice moral subi. Pour le moment, le procès s'est perdu dans le calendrier. Premier rendez vous le 18 mai, renvoi au 6 juillet, et on attend une date d'audience avant Noël. Si quelqu'un veut parler avant, il faudra bien lever le doigt.

Marie Poppers

* Lulu n°51.

LE N°062847 EST MUSICIEN

UN QUART D'HEURE ORDINAIRE À L'AGENCE DE VOYAGE DE LA PREFECTURE : LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF



Petit beur nantais

Zinedine de Nantes

Le saviez-vous ? Monsieur Zidane est un peu Nantais. Un tout petit petit peu.

Zizou citoyen d'honneur ! Dans la PQR (la Presse Qui la Ramène-pas-trop), on ne déroge jamais au sacro-saint « principe de proximité », qui veut qu'une info ne mérite d'être traitée que si elle concerne le bled d'à côté. Quand Zidane a annoncé le 26 avril dernier qu'il allait prendre sa retraite à l'issue du Mondial, à Presse-O on se devait de couvrir l'événement. Manque de bol, Zidane n'a jamais joué pour les Canaris. S'il a eu le culot de snober les jaunes, Presse-O révèle* qu'il y a tout de même entre le numéro 10 français et Nantes « une histoire particulière », peut-être même faut-il y voir « le signe du destin ». Rien que ça. Les faits sont irréfutables. Le foot-jeu à tonsure a, excusez du peu, joué son « premier match en D1 avec Cannes à Nantes ». Plus mémorable encore, il a marqué son « premier but au même niveau face au FCN ». Et ce dernier fait de gloire mériterait bien une ligne dans tous les bons manuels d'histoire. Zizou a même connu « sa première titu-

larisation en équipe de France à La Beaujoire ». Si après tout ça, il ne devient pas citoyen d'honneur de la ville de Nantes... N'étant plus à un « nanto-centrisme » près, le papier en rajoute encore une couche. Il se trouve qu'une ancienne gloire des Canaris, Gilles Rampillon, a été hasard incroyable - directeur technique du football club de Cannes. À ce titre - re-heureuse coïncidence -, il avait découvert - vous z'allez pas le croire - le futur prodige alors âgé de seulement 14 ans. Tiré de sa retraite par Presse-O pour la cause, le sieur Rampillon nous délivre un scoop « hénarume » : « Une fois à Cannes, le jeune Zidane est accueilli par un couple d'origine... nantaise ». N'en jetez plus, la coupe est vraiment pleine. Et Presse-O de conclure, très solennel, que si Cannes « était allé chercher en 1982 un joueur », le sieur précité, « du côté de Nantes » pour devenir directeur technique

du club, ce n'était « surtout pas par hasard ». Le 7 juillet, Presse-O a trouvé une nantaise qui a gagné un concours à France-Football il y a deux ans et qui a rencontré - tenez vous bien - le Zizou national en vrai de vrai. Pendant deux heures, avec huit autres lecteurs ! Mythique ! Culte ! Ce qui est sûr en tout cas, c'est qu'à Presse-O le destin a vraiment le dos large. Vivement que se crée à Nantes un comité de préparation des festivités pour le bicentenaire de la mort de Zizou. Quoi, il est pas encore mort ? Ça doit être ça, jouer contre son camp.

Thierry Groland

* Le 27 avril 2006.



Musique maestro

Tsigane à être connu

Après avoir approché la banalité du mal avec cette audience expéditive au tribunal administratif le 18 juin, Matei Covaci a finalement été relâché, sortant libre après dix jours en pension forcée au centre de rétention. « On ne sait pas exactement pourquoi : l'intervention des associations, de Jack Lang, le jour de l'anniversaire de Coluche, la dernière circulaire de Sarko aux préfets, la promesse d'embauche des restos du cœur ? », note Denis Moreau, qui connaît la famille depuis plusieurs années. Avec Caroline Charpentier, ils ont même effectué l'été dernier un voyage en Roumanie avec Matei et sa femme Mona, dont ils ont rapporté un reportage photo et un docu vidéo. Histoire de voir ce qu'on fuit : misère, racisme, mise à l'écart. Aujourd'hui, si cette famille rom est toujours déboutée du droit d'asile, on lui a fait comprendre qu'une régularisation est envisageable. Pour autant, les ennuis reprennent aussitôt. Installés depuis six mois avec leur caravane dans un terrain vague sous le pont de Cheviré, ils s'en font expulser début juillet par la police au moment où ils pensaient pouvoir souffler. Scolarisés depuis janvier 2004 à l'école maternelle Gustave-Roch, les enfants, à qui l'arrestation du père a été présentée comme un départ volontaire pour régler des papiers en Roumanie, ont bien senti qu'il se passait quelque chose. Ils dormaient mal, bouffés d'inquiétude. Matei a échappé à l'avion-expulseur, on le repousse sur la route. Les flics sont têtus : les gens du voyage, faut que ça voyage.

Speed expulsing

Les gênants du voyage

La caravanophobie a trouvé un allié de poids, le député-maire de Cholet, membre de la Commission consultative des gens du voyage.

Démissionne, démissionne pas ? À Cholet, le suspense a été aussi immense qu'éphémère. Le maire a repris sa dem' à peine posée. Pourtant, faute d'obtenir en urgence et par la force l'expulsion de caravanes de gens du voyage, le député-maire UMP de Cholet a écrit le 23 mai au préfet du Maine-et-Loire qu'il rendrait son écharpe le lendemain. Puisque la police ne veut pas faire régner l'ordre quand il claque du doigt, il jette l'éponge ! Gilles Bourdoux, que le fait de siéger par ailleurs à la Commission nationale consultative des gens du voyage n'étouffe pas, ne supporte pas le refus de la police de virer ces malpropres à roulettes de son terrain. Faut le comprendre. Un troupeau d'envahisseurs en caravanes - une soixantaine - s'est stationné sur le terrain de base-ball municipal. En route pour un rassemblement évangélique, le convoi est n'a pas trouvé de place ailleurs, les travaux d'une aire recevant ces grands rassemblements étant prévus pour septembre. « Je ne peux pas être responsable de la sécurité des Choletais et ne pas avoir les moyens d'assurer cette responsabilité », a dit l' élu, malgré l'absence patente de problème de sécurité. La seule présence sur sa commune de ces citoyens français est vécue comme une menace. L'air est au sécuritaire. Et ces romanos ne votent pas. Le maire dénonce « l'incurie de l'Etat qui n'est même plus capable de faire respecter l'état de droit ». La préfecture se contente d'un rappel juridique : non, un maire ne donne pas ainsi sa démission, il peut la proposer au préfet qui a

un mois pour refuser ou accepter. Non, l'expulsion d'occupants non autorisés d'un terrain n'est pas du ressort direct de la police ou de la préfecture, mais dépend d'une décision judiciaire, éventuellement en référé. Ce qu'a introduit le maire aussitôt. Si jamais la démission était acceptée, le maire était candidat à sa succession. De la pure gesticulation, donc. Il aurait au moins pu entamer une grève de la faim d'une après-midi. Avant les plages, pour la ligne, c'est pas mal. Mais ça ne lui suffit pas. Bourdoux le brimé de l'expulsion expéditive bat le rappel, lance une pétition en ligne, « souhaite rallier l'ensemble des maires de France » autour de principes essentiels que sont, pour lui, accueil, expulsion et légalité : « On accueille, oui. Mais dans la légalité », dit-il. Mais tout principe ayant ses limites, le maire demande à changer cette légalité qui ne permet pas d'expulser ces indésirables avant qu'ils aient coupé le contact de leurs voitures et dételé leurs caravanes. Il voudrait pouvoir virer ces fauteurs de peurs sur simple arrêté municipal, sans décision de justice. Bourdoux a même concocté la phrase lui donnant les pleins pouvoirs : « Le maire doit avoir autorité immédiate pour avoir recours aux forces de police nationale quand il y a occupation illégale d'un terrain, effraction ou atteinte à la propriété ». Dès qu'une caravane stationne sur un bout de terrain de sport municipal, on change de sport : flash ball pour tout le monde.

Django Hénarque

Firewall

À poêle, les Popov !

La soirée frites de quatre ados a failli tourner au drame. « En versant l'huile dans la poêle, celle-ci prend feu ». « Le feu gagne » ensuite « la chaudière puis la cuisine »*, raconte le journal. Débrouillards, ils parviendront à éteindre seuls l'incendie et s'en tireront avec seulement de légères brûlures. Dans sa conclusion, le quotidien rennais si épris de précision et de détail essentiel a précisément adjoint la précision qui change tout, à moins que ça n'explique tout : la famille était « originaire de Russie ». Les Russes, c'est bien connu, ont un don inné pour la pyromanie. Molotov, quand tu nous tiens.

* Ouest-France, le 17 avril 2006

Camisole mio !

Pastis à gogo, médocs à gogols

« Allez, un dernier apéro avant de refiler leurs médocs aux neuneus ! » Quand la vie du centre de Mindin s'étale au tribunal, les juges ne prennent pas de cacahuètes.

Aide médico-psychologique, Chantal a dénoncé les brigades subies par les résidents de la maison départementale de Mindin, l'établissement qui accueille les handicapés les plus lourds du département*, rebaptisé « établissement psycho médico social *Le Littoral* ». Chantal a aussi pointé du doigt les apéros où le personnel s'alcoolise devant des malades privés de pastaga, avant de leur administrer les doses de médicaments avec le risque d'un coup dans les carreaux. Chantal a subi blâmes, rétrogradations, et plus de changements de services que d'années de présence dans la boîte. De fait, elle est en arrêt maladie prolongé. Sa direction tente de la décrédibiliser en évoquant son « mal-être », ses « problèmes relationnels et de comportement ». Le vieux truc du chien qu'on accuse d'avoir la rage pour s'en débarrasser. À l'audience du 29 juin, l'avocate de l'établissement reconnaît que les maltraitances existent bien entre résidents. Pour le reste, Me Morvant-Vilatte utilise le mot « *dysfonctionnement* », pour dire aussitôt qu'il n'y en a jamais eu : « *Si c'était vrai, ce serait de notoriété publique* ». L'horreur n'a jamais existé, et en plus c'est du passé, il faut tenir compte de l'évolution : tel est le message paradoxal tenu par la maison départementale de Mindin qui a collé un procès pour diffamation à cette salariée et à un animateur bénévole de la radio Alternantes qui lui a donné la parole. Le procureur concède qu'il y a une « *ambiguïté entre le passé où il s'est passé des choses, et le présent et les efforts manifestes* ». Il a fallu attendre janvier 2005 pour qu'en cas de violence dans un service, un protocole d'intervention soit instauré. Huit ans avant, un résident, Gwenaël, a été violé par un autre pensionnaire. La même année, Sébastien, 30 ans, handicapé psychomoteur, sourd-muet et aveugle a été gravement brûlé au troisième degré, laissé seul dans son bain, avec un robinet d'eau chaude ouvert. Le personnel est débordé, quatre agents pour 23 résidents lourds d'un pavillon. Malgré plusieurs greffes de peau, Sébastien est mort peu de temps après. L'établissement de Mindin a été condamné en 2003 à verser 11 000€ à la famille de Sébastien. Les juges relèvent de lourds dysfonctionnements, « *des locaux vétustes dotés d'équipement souvent inadaptés* », ajoutant que « *la présence d'un*

personnel suffisant aurait permis d'éviter » l'accident. Un rapport du sénat de juin 2003* sur la maltraitance envers les handicapés met en cause des formations notoirement insuffisantes du personnel, la loi du silence en vigueur, le « *laissez-faire* » des établissements couverts par les autorités de tutelle, les procédures d'inspection assoupies, les lacunes de contrôles par les Ddass et le rôle des syndicats préférant ne pas faire de vague pour éviter qu'on ne ferme les établissements. Un rapport de la Ddass note qu'en 2000, 363 faits de violence ont été consignés par l'établissement de Mindin, quasiment un par jour, chiffre réduit à 120 de janvier à mi-novembre 2005, date de l'enquête, soit quand même plus de 11 faits par mois. « *Ce qui reste inacceptable* », note Me Maillet, l'avocat de la salariée. Alertée, la Ddass a mené une enquête, expédiée en un jour auprès de seuls membres du cercle de la direction. Conclusion : tout va bien. « *La Ddass participe de la loi du silence et couvre les faits* », dit Me Maillet.

Hospice, silence !

Malgré une enquête éclair auprès d'un public choisi qui doit confirmer que tout baigne, le rapport doit pourtant constater les problèmes d'alcool évoqué par Chantal. Ces apéros sont qualifiés de « *moments festifs* ». À la santé des euphémismes ! Même si, pour l'exemple, on fait mieux. Les handicapés sont nourris

aux médicaments, évidemment incompatibles avec le picton. Voyant les soignants se pochetronner allègrement, ils pourraient penser que c'est aussi bon pour eux. Sans parler du risque de se tromper dans les médocs et les doses administrées avec un coup dans le nez. Un autre rapport charge aussi l'établissement : l'inspection générale de la pharmacie a repéré qu'une fois absent, le pharmacien titulaire de la maison n'a pas été remplacé. Les cachets ont donc été supervisés par un pékin sans titre. Exercice illégal de la pharmacie, ça s'appelle. Et le « *cahier des substances vénéneuses* » qui, pour éviter l'évaporation et les marchés parallèles, fait l'inventaire des trucs comme morphine, opiacés et autres machins, n'est pas tenu correctement. La direction, les syndicats, les familles, tous ont intérêt à ce qu'aucune mise en cause ne perturbe la carrière, ne risque fermetures de lits, licenciements, ou retour à la maison de l'handicapé lourdingue. Me Trébern, qui défend Philippe l'animateur d'Alternantes, explicite l'omerta : pression sur les victimes, chantage sur les familles, silence des professionnels. Il ajoute que la non-dénonciation de maltraitance est un délit puni de trois ans de prison. Il veut fâcher les blouses blanches de Mindin avec leurs fournisseurs de pastaga ou quoi ?

* « *Le paradis des neuneus* », Lulu n° 26, décembre 99
** <http://www.senat.fr/rap/r02-339-1/r02-339-1.html>



Dégrignotage

Ça lui fait une belle jambe

Les ouvriers, c'est pénible, ça vous gâche les taux d'accident du travail comme d'un rien.

Pour faire bonne impression, le patron de la boîte de métallurgie est venu au tribunal avec un serre-joint tout neuf. Un peu plus, il amenait un pont-roulant et une grue dans leurs emballages. Faut dire qu'on lui reproche un méchant accident du travail le 27 septembre 2001. La victime est un chaudronnier soudeur intérimaire qui « dégrignotait » la pièce, enlevant les barbes et petites boulettes de soudure en trop sur un châssis de 630 kg. Le bâti métallique est tombé, fracassant la jambe du prolo. Il aurait pu y passer. Dents cassées, fémur fracturé, plus de trois mois d'arrêt de travail. Quatre passages sur le billard et cinq ans plus tard, il ne sait pas encore quel sera son taux d'invalidité. Le cadre métallique de 5 m par 3 était posé sur la tranche, large de 20 cm, en équilibre sur le plateau d'un marbre, et seulement retenu par deux serre-joints que l'ouvrier n'a pas installé lui-même. Il n'a pas plus manipulé le pont-roulant.

Le patron de la SFCMM, basée à Saint-Herblain et Donges et employant 130 personnes jure que sa boîte est un modèle de vertu, bardée de certifications, « très à cheval sur la sécurité », irréprochable, agréée sécurité comme pas un de ses concurrents. Et pour chaque poste de travail, il a concocté un très beau « protocole d'accueil et de formation » des ouvriers, y compris intérimaires. « Juste une fiche à remplir, où on écrit ce qu'on sait faire, ce qu'on sait pas faire », tempère l'ouvrier. Le jour de l'accident, l'itinéraire à bien « averti que c'était dangereux, mais il fallait que la pièce parte le soir même ». Le patron a sa petite idée sur l'accident : l'ouvrier aurait tapé sur la pièce,



un premier serre-joint a dû tomber, l'ouvrier l'aurait bien entendu, mais aurait continué à bosser quand même. En gros, ce serait bien de sa faute : « Un OP3 expérimenté ne travaille pas dans des conditions dangereuses. Il n'a rien signalé au CHSCT* ». Sauf que l'OP3 est en intérim, de passage dans la boîte, sans savoir forcément qui siège à cette commission. Sa position précaire n'encourage pas à faire des remarques, encore moins à faire jouer un droit de retrait devant une situation dangereuse. Et de toute façon, c'est la fin de la journée, il est seul dans l'atelier, et faut finir fissa ce foutu bâti de ferraille. Lors de l'enquête, patron et chef d'atelier ont dû admettre que la pièce était insuffisamment fixée. La Sécu l'annonce par ailleurs : « les intérimaires ont deux fois plus d'accidents du travail que les autres salariés »**.

Au cours de l'audience, le patron de SFCMM n'aura finalement dit

qu'une fois, mollement, que l'accident est « regrettable ». Il préfère parler « probabilité », « coefficient de frottement ». Son avocat note que « l'objectif de l'entreprise n'est pas de voir augmenter son taux d'accident du travail ». C'est que ça coûte des sous, ces données chiffrées, notamment pour l'évaluation des cotisations Sécu. Et voilà : la peau des salariés se réduit à une donnée statistique et financière. Le procureur se demande si l'entreprise a fait le maximum sur la sécurité, et réclame une condamnation à 6 000€ d'amende. Le patron a de la chance : il a été relaxé de l'accusation de blessure volontaire, et on ne lui a même pas confisqué son serre-joint de démonstration.

Théodore Bretelle

* Commission d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail

** Prévention entreprise, trimestriel de la caisse régionale d'assurance maladie, n°76, juin 2006

Chasse

Natasha flashée dans les gogs

La musique durcit les mœurs policières. Le 20 mai, *Hit West*, la radio du groupe *Ouest-France*, donnait un concert gratuit à Cholet, avec l'accorte chanteuse canadienne Natasha Saint-Pier. Tout le monde jubilait. Jusqu'aux policiers municipaux dont *Ouest-France* dit qu'ils ont été photographier la vedette en sortie de scène, sur le chemin vers les pipi-rooms. Cette image de flic fan pourrait réconcilier avec la police. Mais l'écho a dû dévoiler les faiblesses du dispositif secret de déploiement policier en situation de défense du show biz. Cet écho mondain a fâché le maire qui a porté plainte en diffamation. Pas peur du ridicule. *Ouest-France*, qui n'a pas peur de la médiatisation, souhaite citer Natasha comme témoin au procès. Le premier juge qui prend une photo finit au violon.

La fessée à Lulu

Pas le bon

Faut se méfier des initiales. En attribuant un article sur Denis Griffon* au directeur départemental d'*Ouest-France* en Loire-Inférieure, qui a les mêmes initiales que Jean-Marcel Boudard (l'auteur dudit article), Lulu s'est lamentablement planté. Nos excuses aux deux et à leurs familles. Ainsi qu'à nos lecteurs, et nos annonceurs, comme on dit dans les colonnes d'*Ouest-France*.

* *Entre gens du monde*, Lulu n° 52

Allo justice

Relevé à la main

Banale affaire d'appels malveillants en correctionnelle. « Et vous n'avez pas de relevé détaillé des communications téléphoniques ? », demande le président à la victime. « Non, mon affaire n'était pas suffisamment importante aux yeux des policiers, j'ai dû faire le relevé à la main ». Calme jusqu'alors, le procureur bondit de sa chaise : « Bientôt on aura même plus de stylos... Tout le monde se fout de la justice dans ce pays ! Les enquêtes sont bâclées, on prendra le temps d'examiner correctement les dossiers quand on n'en aura pas quarante par audience et qu'on nous filera du fric. » Visiblement gêné, le président se racle la gorge : « On va continuer avec les éléments que l'on a, si vous voulez bien, monsieur le procureur ». C'est n'est qu'une continuation, le débat en est au début.

Fines herbes

Logo, mais pas trop

La commune de Saint-Aignan de Grand-Lieu a lâché son vieil écusson pour s'offrir un nouveau logo, forcément « ouvert et intemporel ». Ça ressemble à trois brins d'herbe esquissant un genre de bulle de BD. Une pleine page du journal municipal décortique la stratégie de l'agence graphique nantaise « Projet atlantique » retenue pour le projet. Ce logo entend évoquer une commune « à multiples facettes », mais aussi « affirmer son appartenance à l'agglomération, ouverte à la culture, ouverte sur la vie urbaine, ouverte à l'avenir ». Le logo veut « cultiver les ambivalences : rurale et urbaine, traditionnelle et moderne, classique et contemporaine ». L'agence préconise donc de « souligner par un traité abstrait, ouvert à l'imagination, reflétant les oppositions qui caractérisent la commune, sans être dans le contraste absolu », et conclut en ces termes : « Chacun y voit ce qu'il veut, aucune vue n'est imposée ». Ça serait sot d'y voir quoi que soit, c'est juste n'importe quoi, mais très ouvert à tout et à son contraire, en évitant l'absolutisme du contraste trop prononcé.

Remue-manèges

Les miss font la grande roue

Les forains tentent de séduire la « Terre sainte » à coup de reines de beauté

La fête foraine n'est pas et depuis longtemps en odeur de sainteté du côté des nantis de la « Terre Sainte », ce quartier nantais à partiales, sis entre la cathédrale et Saint-Donatien (1). Dernier épisode du feuilleton, en janvier dernier : profitant des travaux cours Saint-André, la présidente des « 4 C » (château, cathédrale, cours Saint-Pierre, cours Saint-André), l'association des résidents du quartier, voulait voir la foire délocalisée sur l'Île de Nantes (2). Henri Duclos, l'élu aux droits de place, a coupé cours au débat : « La fête foraine restera au centre-ville. Il n'est même pas question de l'envoyer sur l'Île de Nantes ».

La polémique sur le déménagement de la fête foraine est loin d'être nouvelle. Au début du siècle, l'arrivée des forains sur les cours avaient déjà fait des remous (3). Plus récemment, juste après la construction de La Beaujoire, le maire André Morice avait souhaité y déménager les manèges et attractions (4). Quelques années plus tard, en 1985, Michel Chauty les avait déplacés sur le terre-plein du Champ-de-Mars, sous la pression d'une centaine de riverains cidevant, avant de reculer devant le tollé que cette décision avait soulevé (4).

Du côté des forains, on apprécie moyen que cette polémique renaisse opportunément de ses cendres à chaque fête foraine. Les gérants des manèges voudraient bien clouer définitivement le bec de ces empêcheurs de commercer en rond. Ils se sont donc lancés dans une grande opération de com' pour redorer leur blason. Au menu : jolis minois, tradition, bénitier et bons sentiments. Le 3 avril dernier, ils ont renoué avec

un folklore oublié depuis quarante ans : l'élection de leur reine Esmeralda. La coutume avait été abandonnée, « par manque de candidates », explique Bernard Brechou, coordinateur des fêtes foraines. Bon, faut dire aussi qu'il n'y avait pas non plus foule de prétendantes au trône royal cette année 2006 : deux seulement, aussitôt élues sans le moindre ballottage. Au menu de la reine et sa première et unique dauphine : collecter des dons au profit d'une association caritative et assister à une messe en présence des paroissiens des églises des alentours. À priori, tout cela n'a pas dû déplaire à leurs traditionalistes et culs bénis de voisins.

Pas sûr quand même que ça ait calmé l'excité anonyme qui le matin même de la « messe foraine » s'est lâché dans le courrier des lecteurs d'*Ouest-France* (5) : vomissant sur la « saleté », le « bruit » et les « odeurs (surtout d'urine ! ») qui défigurent le cours Saint-Pierre, ce « si beau lieu historique » à chaque arrivée des manèges printaniers. Ce courageux épistolier anonyme se plaint de ce que les employés doivent revenir « jour après jour nettoyer l'arène » [sic!] et craint « qu'un jour, quelqu'un devenu excédé par le bruit, par la faune [resic !] aussi, par les bagarres et l'insécurité nocturnes qui règnent dans le périmètre de cette fête foraine, n'en vienne à commettre un acte brutal, peut-être irréparable ». Rien que ça. Va falloir envoyer les casques bleus.

Mickey Laquedu

(1) Voir *Lulu*, n° 18/19, été 1998, et n° 42, novembre 2003.

(2) *Ouest-France*, le 25 janvier 2006.

(3) *Ouest-France*, le 5 mai 2006.

(4) *La Tribune de Loire-Atlantique*, n° 156, 21-27 mars 1985.

(5) Le 19 avril 2006.

Moite moite

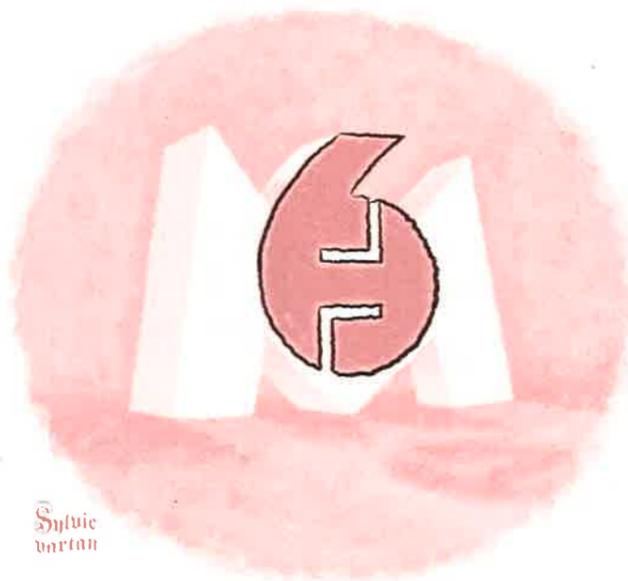
L'acquisition de la mitoyenneté

« Le promoteur est dans l'impasse », titrait *La Lettre à Lulu* en décembre 1999. Depuis le début de ce litige sur des actes de propriétés opposant un promoteur, Antoine Perissinot et des riverains de la petite impasse Guston, la justice est passée deux fois. En première instance, en décembre 2000, elle a dit que les habitants de la partie ouest de l'impasse étaient propriétaires de toute la voie privée viabilisée en 1929, accordant un droit de passage au promoteur. En appel, en juillet 2002, le promoteur a été reconnu détenteur de la moitié de l'impasse de son côté, et garde son droit de passage. La juste lutte des promoteurs a emporté une victoire sur le front de l'est.

M6 : raccrochez, c'est une erreur

L'ouest-francisation renforce le pluralisme des carrières des journalistes. En décrochant M6, en voilà quinze pluralisés.

Et pan ! Le paysage audiovisuel nantais s'est fait amputer d'une télé locale. En deux coups de cuiller à peau de chagrin, au nom du pluralisme triomphant, M6 s'est fait réduire au silence par la nouvelle donne des médias soigneusement ouest-francisés. Merci du cadeau. La nouvelle tombée à la mi-juin : Judikael 44 et 35, les deux filiales à 100 % d'Ouest-France qui produisent les décrochages d'infos nantais et rennais de M6 sont liquidées. La presse locale se contente des communiqués. « M6 sacrifié par Ouest-France », titre courageusement 20 minutes, pourtant détenu à 50% par Ouest-France, dont le quotidien préfère parler de « la décision de M6 de supprimer le décrochage quotidien ». Comme si c'était uniquement à Paris que l'on avait décidé de laisser les journalistes sur le sable. Dans une logique de désengagement provincial, pas vraiment préoccupé par l'info (qui manque singulièrement de juteux produits dérivés), M6 ne voit aucun intérêt à assurer une reprise. Écœurés, les journalistes posent aussitôt leurs caméras, quinze jours avant la pause estivale. Les entretiens préalables de licenciement démarrent le 13 juillet pour les quinze salariés nantais et rennais répartis entre deux filiales d'Ouest-France qui assuraient les décrochages de Six minutes locaux. Quinze salariés sur le carreau. Protestations d'Ayrault et d'Auxiette qui avaient pourtant applaudi à deux mains l'extension du domaine de Ouest-France annexant Presse-Océan et Nantes 7.



Sylvie Vartan

Début juillet, les reclassements proposés ne font pas rêver : deux CDD et deux CDI à Lille et Bordeaux, où les décrochages de M6 sont réputés en simple sursis avant fermeture ; rester correspondant de M6 national à Nantes ou Rennes, employé par une agence de presse bordelaise, mal payé et corvéable par monts et par vaux ; un poste de webmarqueur polyvalent à Paris, en perdant le statut de journaliste et payé des clopinettes. Pour l'instant, c'est tout.

Jusque là, ils travaillaient pour M6 avec des voitures Ouest-France, des tickets restos et les œuvres sociales d'Ouest-France. Un truc un peu bâtarde. Officiellement, ils ne dépendraient pas de M6. À la mi-octobre, les voilà envoyés spéciaux permanents à l'ANPE.

Laurent Boyau

Avisse à la liquidation

Écran d'arrêt

Renseignement pris au CSA, aucune « mise en demeure » n'a été faite à Ouest-France de se désengager de ce partenariat M6. Mais la situation est similaire à Bordeaux où le CSA a demandé à Sud-Ouest, actionnaire majoritaire de la chaîne Bordeaux 7, de lâcher le décrochage de M6 dont Sud-Ouest était l'opérateur. Même cas de figure pour Nantes : la loi du 30 septembre 1986 sur la « liberté de communication » limite effectivement le contrôle de plusieurs services de télévision locale. Par un courrier du 3 mai dernier, le CSA a soumis l'agrément de modification du capital de Nantes 7 à conditions : le maintien d'une rédaction 100 %

Cut !

Moins cinq à Nantes 7

Pluralisme s'impose, plus ça fait du monde en moins.

Deux millions d'euros de pertes en 2005 pour un budget de trois millions d'euros, c'est un peu lourd. Après avoir racheté dans un lot une chaîne télé qui jette l'argent par le petit écran, Ouest-France cherche à faire des économies sévères. Cinq journalistes de Nantes 7 seraient fermement poussés à remonter la Loire pour rallier la future Angers 7*. « On en entend parler mais ce n'est pas à l'ordre du jour immédiat. Cinq, c'est une donnée théorique. À la rentrée, on garde la même équipe et la même grille », dit un salarié de Nantes 7. Cinq CDD ont signé des CDI en avril. Avec une clause de mobilité. Mais comment maintenir la grille avec moins de grouillots pour aller jouer aux tintins reporters ?

Les nouveaux maîtres de la chaîne ont donc imaginé de servir moins de programme frais que les quinze heures hebdomadaires prévues (dont sept heures d'info et deux heures trente de sport). Ils veulent renégocier à la baisse avec le CSA, où on se montre très surpris d'une telle demande, l'autorisation accordée pour la Socpresse étant toute récente et les conditions du droit d'émettre bien connues du reprenneur. D'autant plus que le changement du capital prévoit le maintien du format. Et Hutin qui croyait avoir racheté la chaîne et la télécommande avec.

Etienne Bougeotte

* Newsletter Com&Médias Pays de la Loire. N° 32, juillet 2006.

télé, indépendante des autres titres du groupe, le maintien du format de la chaîne et l'arrêt des décrochages. Ces équipes locales œuvrant pour M6 ont été les premières surprises de l'annonce de la fin des haricots à la mi-

juin, quand la liquidation de leur employeur Judikael a été rendue publique par le groupe Ouest-France. Le Six minutes disparaît. Reste 20 minutes. Quand on gagne 14 minutes sans rien faire, faut pas se plaindre.

L.B.

Un pont trop loin

Le pompeux pont pompe-l'air

Un mégalouvrage conçu en Allemagne se tape l'incruste à Saint-Nazaire. Complètement pont, ce truc en suspens accroché en l'air, à 800 m au-dessus de l'eau!

Jules Verne, galopin, p'tit bras, minable ! Deux étudiants en design de Karlsruhe ont récemment pondu un projet de pont géant censé relier Saint-Nazaire, Loire-Inférieure, à Bridgeport, Connecticut. Soit 3 439 bons vieux kilomètres au-dessus des planctons ébahis. À Saint-Nazaire personne n'est au courant. Les concepteurs, Kai Zirz et Michael Haas, s'en fichent. Ils estiment qu'il faudrait 35 ans pour achever le chantier. Ils prévoient 15 000 habitants par kilomètre de pont urbanisé. Soit un logement et du travail pour huit millions de personnes. Ces jeunots ont des naïvetés désarmantes comme : « S'il n'y a plus d'embouteillages, le comportement social des hommes pourrait s'améliorer et élever ainsi la prospérité sociale ». Le modèle politique pour leur état artificiel autonome, c'est la confédération helvétique, mais débarrassée de ses partis politiques. On va pas rigoler sur le pont, tout équipé en horloges en chocolat, et rompu au charme insidieux de la délation du

moindre comportement suspect. De plus, selon les concepteurs, chaque citoyen serait soumis au devoir ou dédié une demi-heure par jour aux activités civiques et politiques, et donnerait une demi-journée par semaine de travail bénévole pour le bien de la collectivité, « jardin d'enfants, service de groupement de voiture, bibliothèque ou service de la sûreté » disent les jeunes concepteurs. La milice comme engagement obligatoire pour le bien commun ? C'est la veine totalitaire tapie sous l'utopie.

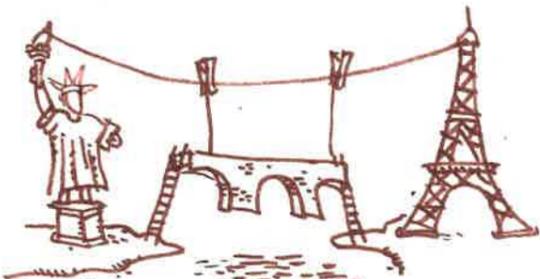
Cartes sur TAB

Leur projet de mégapont, nom de code « Transatlantic bridge », alias TAB, a été primé par Renault Allemagne. Ce machin monumental intégrerait un turborail, sus-

pendu à un rail par électroaimants et marchant à mach 2. Attention à pas laisser les bambins jouer trop près. Il est prévu une vingtaine de zones urbaines, une capitale, Horonto (« deux millions d'habitants », décrètent les visionnaires), mais aussi des sections industrielles, des centrales électriques, des raffineries puisant pétrole et gaz sous le plancher des vagues, bref tout qui empoisonne la vie, soigneusement étalé sur un axe est-ouest au lieu de bouffer l'espace dans tous les sens.

La fantaisie mégalomanie se pas de menus détails techniques. Ainsi, le mégapont en acier et béton doit être suspendu à 800 m au-dessus de la mer, par un harnachement de câbles, à trois satellites en orbite stable, géostationnaire. Ces ancres flottant dans les airs, tenus par la force centrifuge de rotation de la terre doivent compenser le poids du pont. Mais ne dites rien aux Nazairiens, qui se fâcheraient si on le traite de têtes de pont.

Aimé Gallot



Où que tu perches

Les dindons, au balcon !

On a beau les traiter de dindes, les volailles ne sont pas si sottes. Ignorant superbement les aléas de la grippe aviaire, leurs éleveurs ont ressorti une vieille recette : le perchoir. Le groupement des fermiers d'Ancenis investit 225 000e pour installer 3 000 perchoirs. Dindes et pintades sont sommées de retrouver illico leur ancestral « comportement naturel ». Les éleveurs soulignent les « intérêts du perchage : surveillance des prédateurs, refuge pour les sujets dominés, diminution de la densité au sol, meilleure gestion de l'agressi-

tivité naturelle des souches rustiques à croissance lente ». Ce qui oblige à se demander pourquoi on n'améliore pas la densité au sol en bâtant des perchoirs à plusieurs niveaux, chaque étage étant doté d'une dinde surveillante en chef gardant sous son aile les dominées et gérant becs et ongles la rusticité agressive lente des dindes de souche. Mais on risque de se faire traiter de dindophobe. Quant à la surveillance des prédateurs, le plus dangereux pour ces volailles d'élevage, ça serait pas l'homme, des fois ?

* L'Eclair, le 14 avril 2006.

Qui ont œuvré à ce numéro : Fred Crayon, Faucompré, Jules de chez Smith, Nicolas de La Casinière, Mickey Laquedu, 120 Latune, Marie Poppers, Tanq, Sylvie Vartan. Mise en page : L. Gikel. Directeur de Publication : Nicolas de La Casinière. N° ISSN : 1270-4911- N° CPPAP : 77122AS. Dépôt légal à parution. Édité à 3500 ex. sur papier recyclé par LNG 13 rue Antoine Lavoisier 44980 Ste-Luce pour : La Luttre à Lulu, asso 1901, 11 rue des Olivettes, 44000 Nantes. Toutes les archives du journal (sauf le dernier numéro) sur <lalettrelulu.com>. Les textes publiés sont « copyleft ». Libres de droits, ils peuvent donc être repris, publiés, rediffusés, si possible avec mention de l'origine.

Abonnement 20 € = 10 numéros

Nom :

Prénom :

Adresse :

Chèque à l'ordre de
La Luttre à Leuleu,
11 rue des Olivettes
44000 Nantes